

ARRÊTÉ DU MAIRE
N° A-2023-233

**Portant délégation à Madame Camille BROU pour représenter
le Maire dans diverses instances relatives aux
Etablissements Recevant du Public les 28 et 29 août 2023**

LE MAIRE DE CAEN,

VU le Code de la Construction et de l'Habitation,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2122-18,

VU l'arrêté municipal n°2020/083 en date du 25 mai 2020 donnant délégation de fonction et de signature à Madame Stéphanie GUILLOU, conseillère déléguée spéciale auprès du Maire, pour la représentation du Maire dans les diverses instances, relatives à la sécurité et à l'accessibilité des établissements recevant du public et aux immeubles de grande hauteur, et les actions qui y sont liées,

CONSIDERANT que ces instances nécessitent une représentation de l'autorité compétente pour la Ville de Caen,

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Madame Camille BROU, Maire-Adjointe est déléguée pour participer au groupe de visite des établissements recevant du public en remplacement de Madame Stéphanie GUILLOU lundi 28 août 2023 et mardi 29 août 2023.

ARTICLE 2 : Les personnes déléguées susvisées sont autorisées à signer tous documents relatifs aux groupes de visite au lieu et place de Madame Stéphanie GUILLOU.

ARTICLE 3 : Monsieur le Directeur Général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté dont une copie sera notifiée aux intéressés et adressée à Monsieur le Préfet du Calvados.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté sera inscrit au registre des arrêtés du maire.

ARTICLE 5 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de 2 mois suivant sa publication. Ce recours contentieux peut être précédé dans ce délai d'un recours gracieux auprès de monsieur le maire. Cette procédure prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les 2 mois suivant la réponse au recours gracieux. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait à Caen le **13 JUIL. 2023**

Affiché le **21 JUIL. 2023**
Transmis à la préfecture le **20 JUIL. 2023**
Identifiant de l'acte
Exécutoire le **21 JUIL. 2023**
Notifié le

Le Maire,

Joël BRUNEAU

